



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : [mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr)

## **Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE**

**EXTRAIT**

**Compte-rendu de la réunion du Vendredi 17 juin 2011 à 20 h 30**

Le dix sept juin deux mil onze, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, M<sup>me</sup> Colette Allier, M. Jean-Luc Kohli, M<sup>me</sup> Suzanne Bouychou, M. René Strémon et M<sup>me</sup> Sylvie Chardon.

**Etaient absents :** M<sup>mes</sup> Florence Gallois, Catherine Mancini, Ariane Dufresnoy, MM. Romain Philippe, Maurice Monge et Christophe Chéron.

**Pouvoirs :** M. Philippe à M. Amant / M<sup>me</sup> Gallois à M. Lefèvre et M. Chéron à M<sup>me</sup> Bouychou.

Madame Sylvie Chardon est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

### **I/ Désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs**

L'élection des Sénateurs se déroulera à Beauvais le dimanche 25 septembre 2011 par les délégués désignés ci-après.

#### **PHASE 1 : Désignation des délégués**

Monsieur le Maire demande aux élus présents « Qui se porte candidat en tant que délégué ? »

*Il est rappelé que la communication du nom des candidats faite par le Maire ne constitue pas un débat.*

Se portent candidats :

M. Hervé LEFEVRE

M. Daniel LOMMER

M<sup>me</sup> Suzanne BOUYCHOU

Après que les conseillers municipaux aient voté, le dépouillement a lieu :

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Proclamation des résultats :

M. Hervé LEFEVRE est proclamé élu et accepte ce mandat

M. Daniel LOMMER est proclamé élu et accepte ce mandat

M<sup>me</sup> Suzanne BOUYCHOU est proclamée élue et accepte ce mandat

## **PHASE 2 : Désignation des suppléants**

Monsieur le Maire demande aux élus présents « Qui se porte candidat en tant que suppléant ? »

Se portent candidats :

M. Christophe AMANT

M. Jean-Luc KOHLI

M<sup>me</sup> Sylvie CHARDON

Après que les conseillers municipaux aient voté, le dépouillement a lieu :

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Proclamation des résultats :

M. Christophe AMANT est proclamé élu et accepte ce mandat

M. Jean-Luc KOHLI est proclamé élu et accepte ce mandat

M<sup>me</sup> Sylvie CHARDON est proclamée élue et accepte ce mandat

Le scrutin est clos à 21 h 15. Le procès verbal sera affiché dans le cadre de la Mairie.

## **II / PVR Spécifique rue Beauséjour**

Monsieur le Maire rappelle qu'un terrain situé rue Beauséjour est susceptible d'être rendu constructible et vendu en 4 lots. Le terrain n'est pas desservi par les réseaux de voirie, d'eau potable, d'électricité et de téléphone et la Commune a la charge de desservir les terrains (accès voirie) et de répercuter la dépense à charge totale des propriétaires. Pour cela, la mise en place de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) spécifique à la rue Beauséjour est nécessaire, dans le cas contraire, l'ensemble des travaux serait à charge totale de la Commune.

Le Conseil Municipal avait mis en place la PVR sur l'ensemble du territoire le 19/09/2008.

Les travaux d'aménagement sont estimés à 157 734,04 € et cette somme sera répercutée en totalité par la Commune aux Propriétaires par le biais d'un titre de recettes émis par la Trésorerie d'Auneuil au dépôt d'un permis de construire.

*11 conseillers sont « Pour »*

## **III / Projet éolien : recours et frais d'avocat**

Vu l'arrêté du PC n° 06020909B0002 en date du 04 avril 2011 délivré par le Préfet de Région Picardie autorisant la réalisation d'un parc éolien comprenant cinq éoliennes sur le territoire de la Commune d'ENENCOURT-LE-SEC,

Vu l'**avis défavorable** du Commissaire Enquêteur en date du 23 novembre 2010,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal demande** à Monsieur le Maire de diligenter un recours gracieux auprès du Préfet de Région Picardie et, dans l'hypothèse d'un refus de saisir le Tribunal Administratif d'Amiens.

Le **Conseil Municipal mandate** à cet effet, Maître MONAMY, Avocat au barreau de Paris, domicilié 39 rue Saint Dominique 75007 PARIS.

*9 conseillers sont « Pour »*

*2 conseillers sont « Contre » - M<sup>mes</sup> BOUYCHOU et CHARDON*

## **IV / Aménagement du parking de l'école rue Marinnet : choix de l'entreprise**

La Commission de Voirie s'est réunie le 08 juin 2011 pour retenir l'entreprise chargée de la réalisation d'un parking rue Marinnet, étant donné l'avis favorable de l'Etat (4 777 €) et de Monsieur MANCEL – Député (1 750 €), pour un soutien financier à ce projet.

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour valider le choix de la Commission de Voirie et de retenir l'entreprise HORCHOLLE pour un montant de 9 555,76 €HT en vue de la création d'un parking rue Marinnet – dans une partie du jardin du pavillon communal.

*Etaient en concurrence : Entreprises HORCHOLLE, LE PETIT TERASSIER et DE KONINCK.*

**11 conseillers sont « Pour »**

La commission précise que le parking sera réservé en priorité – durant les jours d'école – au corps enseignant, aménagé en épis avec un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite.

Le jardin pourra être occupé et utilisé par les enfants selon le programme pédagogique.

#### **V / Vente d'une sente rue de Jouy le Bois**

La Commission de Voirie s'est réunie le 08 juin 2011 pour étudier la demande de Monsieur LECOCQ, propriétaire d'un terrain traversé par une sente rue de Jouy le Bois. Les membres ont accepté la proposition et la cession.

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour valider le choix de la Commission de Voirie et de céder à Monsieur LECOCQ, pour un montant de 5 500 € la sente rue de Jouy le Bois pour une surface de 220 m<sup>2</sup>.

La vente se fera par la rédaction d'un acte administratif entre la Commune de JOUY SOUS THELLE et Monsieur LECOCQ.

Les frais éventuels d'enregistrement seront à la charge de Monsieur LECOCQ.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de rédiger et de signer les pièces afférentes à la cession de la sente.

**11 conseillers sont « Pour »**

#### **VI / Aménagement du Secrétariat de la Mairie : choix des entreprises**

La Commission des Bâtiments s'est réunie le 07 juin 2011 pour retenir l'entreprise chargé de la mise en sécurité et de l'aménagement du Secrétariat de la Mairie, étant donné l'avis favorable de l'Etat (1 344 €) pour un soutien financier à ce projet.

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour valider le choix de la Commission des Bâtiments et de retenir les entreprises suivantes :

- Entreprise LOCHET – pour les menuiseries – pour un montant de 2 265 €HT
- Entreprise VEXIN ELEC – pour l'électricité – pour un montant de 705,30 €HT
- Entreprise PLE – pour la tapisserie – pour un montant de 1 670,28 €HT (non subventionnée)

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'aviser les entreprises et de signer les devis correspondants aux travaux.

*Etaient en concurrence : Entreprises MELGET ELECTRICITE, ART ELEC, VEXIN ELEC, DELOFFRE, PLE, SOBATIM, E3 et LOCHET.*

**11 conseillers sont « Pour »**

#### **VII / Suite à donner à la pétition du Collectif des Usagers de la salle des fêtes pour la consultation**

En date du 05 mars 2010, le Collectif des Usagers de la salle des fêtes déposait en Mairie une pétition irrecevable (201 signataires pour 119 valides), un complément a été déposé en Mairie le 22 mai 2010 rendant la pétition valide de 135 signataires pour un quorum de 127.

Le Collectif des Usagers de la salle des fêtes réclamait aux élus, dans cette pétition, une consultation de la population concernant le projet de réhabilitation et d'extension de la salle socio culturelle.

Le permis de construire a été accepté en date du 02 mars 2010.

Etant donné que les subventions étaient en cours d'instruction, que les appels d'offres n'étaient pas clos, la consultation ne pouvait avoir lieu pouvant ainsi porter préjudice au bon déroulement de celui-ci.

A ce jour, les entreprises pour l'ensemble des 12 lots, ont été retenues et validées par le Conseil Municipal en date des 08 avril et 31 mai 2011.

Le **Conseil Municipal délibère et vote** pour refuser la consultation de la population quant au projet de réhabilitation et d'extension de la salle socio culturelle comme réclamé sur la pétition rendue valide le 22 mai 2010.

***11 conseillers sont « Pour »***

*Par ailleurs, une information relatant les plans du projet, les besoins, le coût et les subventions sera mise à disposition de tous dans la salle de la Mairie, sachant que le plan de financement n'est pas exhaustif puisque des accords de subventions restent en attente.*

### **VIII/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

A la lecture du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui préconise notamment la suppression des syndicats primaires des eaux, d'assainissement et d'électrification, le maire propose d'adopter la résolution suivante.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Article 1 : sans préjuger de l'intérêt des propositions contenues dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, ***refuse le Schéma en l'état,***

Article 2 : ***demande une prolongation de la période de concertation*** et l'association du comité de pilotage constitué des Présidents de Syndicats des Eaux, d'Assainissement et d'Electrification pour étudier la meilleure organisation possible,

Article 3 : ***demande la réalisation préalable d'une étude pour mesurer toutes les incidences techniques, financières, structurelles de cette nouvelle organisation.***

***11 conseillers sont « Pour »***

La séance est levée 22 h 45.

**Le 17 juin 2011**

***Le Maire, Hervé LEFEVRE***

# **Informations diverses**

## **Fermeture de la Mairie**

*La Mairie prend ses quartiers d'été à compter du lundi 4 juillet 2011.*

*La Mairie sera ouverte uniquement le vendredi de 17 h à 19 heures du 8 juillet au 19 août 2011.*

*Les permanences habituelles reprendront à compter du mardi 23 août 2011.*

*En revanche, **la Mairie sera fermée du 1<sup>er</sup> au 15 août 2011.** En cas d'urgence, un numéro d'appel sera indiqué sur le répondeur de la Mairie.*

*Si vous devez renouveler votre Carte Nationale d'Identité, votre Passeport, ou demander une Autorisation de Sortie du Territoire pour vos enfants mineurs qui doivent quitter la métropole, ne tardez pas.*

*Votre Carte Nationale d'Identité peut être demandée en Mairie lors des permanences hebdomadaires où vous seront communiqués la liste des pièces à fournir, ainsi que le formulaire de demande à remplir, mais attention compter environ 1 mois de délai avant d'en disposer !*

*Votre passeport ne peut pas être traité à la Mairie de Jouy-sous-Thelle, mais dans celles d'Auneuil ou de Chaumont-en-Vexin qui sont habilitées et équipées pour sa réalisation.*

*Pour une demande d'autorisation de sortie du territoire à destination de votre enfant mineur (obligatoire), il faut vous présenter en Mairie lors des permanences, muni de la Carte Nationale d'Identité de l'enfant concerné.*

*L'autorisation vous sera remise immédiatement et sera valable pendant 6 mois.*

*Surtout N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT, vous pourriez gâcher vos vacances attendues...*

## **Inscription à la cantine**

*La rentrée scolaire est prévue le Lundi 5 septembre 2011.*

*Les enfants qui déjeuneront à la cantine devront être inscrits auprès de la Mairie entre le 2 juillet et le 27 août impérativement. Aucun repas ne sera commandé si les tickets n'ont pas été préalablement achetés à cette date limite.*

## **Inscription sur les listes électorales et de population**

*Les inscriptions sur les listes électorales et de population ne se font pas automatiquement lors du déménagement, vous devez faire la démarche de vous présentez en Mairie - durant les permanences - et de vous inscrire. Pour cela, vous devez apporter votre carte nationale d'identité, votre livret de famille et votre carte d'électeur actuelle. Les inscriptions sur la liste électorale ont lieu en Mairie entre le 1<sup>er</sup> Septembre et le 31 Décembre de chaque année.*

## **Entretien des propriétés**

*Il est rappelé que les haies, les accotements, les pelouses sur le domaine public mais devant sa maison sont à la charge d'entretien de chacun de nous. Il est plus agréable d'entrer dans un village où les haies, les pelouses sont bien coupées.*

## **Utilisation des engins à moteur**

*Il est rappelé que par arrêté du Maire, il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires rappelés ci-dessous :*

*Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,*

*Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.*

*Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc..... uniquement durant ces plages horaires.*

*Etant donné la période de sécheresse, la destruction des déchets par le feu est strictement interdite par arrêté du Maire en date du 08 juin 2011.*

## **Ouverture du bureau de Poste**

*La Direction de la Poste a décidé de changer les horaires d'ouverture du bureau de Poste de JOUY SOUS THELLE depuis le 02 novembre 2010, mais ceux-ci ne sont pas mentionnés à la porte du bureau.*

*Le bureau de Poste de Jouy sous Thelle est ouvert les Lundi – Mardi et Vendredi de 15 h à 18 heures.*